

## CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MAI 2023

Le Conseil municipal convoqué le 5 mai 2023 s'est réuni à 18 h 00 à la Mairie avec l'ordre du jour suivant :

1. Vote d'attribution d'une subvention à l'association Crest Jazz Vocal pour le concert du 20 juillet 2023
2. Convention relative à l'utilisation gratuite du SIG DU PNRV
3. Travaux de désamiantage sur la conduite d'eaux pluviales
4. Rapport sur la qualité du service de l'eau et de l'assainissement
5. Questions diverses

Ingrid Bonneton est nommée secrétaire de séance.

Présents : Gérard Gagnier, Dominique Laurent, Guy Bajard, Ingrid Bonneton, Camille Semelet

Absents excusés : Gilbert Rivases (pouvoir à Dominique Laurent), François Goldin (pouvoir à Ingrid Bonneton), Juliette Watine (pouvoir à Camille Semelet)

Lecture par Camille Semelet du compte rendu du conseil précédent. Quelques modifications sont apportés sur la partie projet citoyen. Il est ensuite adopté à l'unanimité

Modification du compte rendu du 6 mars 2023 au sujet des tarifs de location du stade. Une coquille s'est glissée dans la délibération, le prêt du stade reste gratuit pour les associations beaufortoises.

Mr Le Maire demande l'ajout de délibérations sur des devis nécessitant une demande de subvention : plancher de l'école, voirie et signalétique . Le conseil accepte à l'unanimité.

### **1. Vote d'attribution d'une subvention à l'association Crest Jazz Vocal pour le concert du 20 juillet 2023.**

Mr le maire présente les différents points du partenariat tri-partie entre l'association Crest Jazz, l'association Arts et culture en Gervanne et la commune.

La commune financera 400 euros pour l'accueil de ce spectacle.

Mis au vote, le conseil valide la signature de cette convention et accorde la subvention .

### **2. Convention relative à l'utilisation gratuite du SIG DU PNRV**

Afin d'adhérer au système d'information territorial du Parc du Vercors, Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante la convention d'utilisation.

Il sera donc possible de bénéficier de l'accès à l'outil GEO cadastre du Parc, application permettant de consulter des données cadastrales mises à jour annuellement, ainsi que de visualiser les zonages et inventaires environnementaux (Natura 2000, Znieff, Réserve biologique) et le tracé des sentiers de randonnées. On peut y retrouver aussi les zonages et

prescriptions des documents d'urbanisme, et les réseaux d'eau potable et d'assainissement qui seraient fournis au Parc par la commune.

Cette adhésion permet également d'envisager la création d'applications cartographiques par le Parc, à l'usage de la commune.

Au vu des atouts proposés par ce système, le Maire propose au conseil municipal de signer la convention, sachant que cela reste gratuit pour les communes adhérentes.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal autorise l'adhésion au système d'information territorial du Parc du Vercors et autorise le Maire à signer la convention.

### **3. Travaux désamiantage sur la conduite d'eaux pluviales.**

Le Maire présente au conseil municipal un avenant pour travaux modificatifs au lot 1 du marché relatif à la réalisation des travaux de la mairie, du commerce et de 2 logements. En effet, des travaux d'adaptation de chantier doivent être réalisés suite à la découverte d'un réseau EP communal en amiante. Il s'agit la conduite située sous le chantier et nécessitant un déplacement pour la réalisation de la partie cave du bâtiment. Les travaux consistent au désamiantage et à la dépose du réseau. L'entreprise interviendra en une journée.

Le marché est modifié dans les conditions suivantes :

6. montant initial du lot 1 du marché	550 408,99 € HT
7. montant de l'avenant n°1	11 898,50 € HT
8. montant du nouveau marché	562 307,49 € HT

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil approuve cet avenant et autorise le Maire à le signer.

### **4. Demande de subvention pour la réfection du plancher de l'école.**

Il s'avère nécessaire d'intervenir pour reprendre le plancher de la classe des maternelles qui marque des signes d'affaissement (fissures). Un devis de 21 867,22 € HT soit 23 069,91 € TTC a été proposé par une entreprise locale, une demande a également été faite auprès d'une deuxième entreprise. Les travaux nécessiteront une intervention durant les périodes de vacances scolaires.

Le conseil, à l'unanimité sollicite l'aide financière du Département au titre de la dotation cantonale.

### **5. Devis voirie**

Mr Le maire explique qu'une demande de devis a été faite afin d'effectuer des travaux correspondant à une réfection de la partie haute du chemin des Auches et de la partie parking du champ de foire pour un montant de 6 689,00 € HT soit 8026,80 € TTC, proposition de l'entreprise Liotard.

Vote à l'unanimité.

### **6. Signalétique**

Il s'agira de la mise en place de marquage au sol de la zone 30, sur 8 points (les entrées de village en renfort des panneaux existants et sur la partie esplanade). A cela s'ajoute la signalétique concernant la voie cycliste partagée sur la grand rue, circulation autorisée de fait en zone 30 :

Marquage au sol et panneaux signalant cette zone mixte, voiture et vélo.

Le montant des travaux s'élève à 2039,90 € HT soit 2 447,88 € TTC.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le devis et sollicite l'aide du Département au titre des Amendes de Police.

## **7. Présentation par le prestataire Objectif Eau des rapports 2022 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement**

Mr Eric Faure, présente les deux rapports. En voici quelques éléments clés.

### **Eau :**

Le réseau d'adduction d'eau est alimenté par les captages du Vivier (situé à Suze) et des Freydières et des achats d'eau au synicat Drôme-Gervanne (captage de Bourne). Le captage ds Freydières peut compenser une baisse de débit de celui du Vivier pour garantir le maintien du volume utile du château d'eau : 173 m<sup>3</sup>

Il existe 342 branchements sur 17km de réseau linéaire, le rendement est de 73,47 % ;

44 abonnés sur le réseau haut service nécessitent l'emploi d'un surpresseur et 15 abonnés sont raccordés directement au réseau Drôme-Gervanne maintenant ainsi par un débit permanent la qualité sanitaire de l'eau distribuée.

8 contrôles sur la qualité de l'eau ont été effectués par l'ARS, trois ont signalé une non conformité bactériologique (traitée par désinfection au chlore sur captage, et vidange pour désinfecter le réseau ensuite) Ces non conformités sont dues à de fortes précipitations qui augmentent la turbidité de l'eau rendant inefficace l'action des filtres UV des captages.

Mr Faure énumère les actions réalisées en 2022 : étude sur la suppression du surpresseur, et nombreuses réparations sur réseau, installation de deux compteurs de « veille » sur le bas réseau pour suivre la distribution et repérer les fuites éventuelles (route de Suze et Bérangers), remplacements de compteurs, recensement des parcelles traversées par les canalisations, remplacement de l'armoire électrique des Freydières.

Les actions envisagées en 2023 : réflexion à mener avec l'ARS pour éviter les non conformités ; remplacement de compteurs d'abonnés (en priorité ceux des résidences secondaires) ; autorisation d'accès sur les parcelles privées situées sur la conduite du Vivier pour opérer un débroussaillage, car les racines fragilisent les conduites ; information des propriétaires de piscines ; création d'un dossier de gestion crise (en cas de manque d'eau).

A moyen terme : suppression du surpresseur du réseau haut service et création d'un réseau alimenté par le réseau Drôme-Gervanne ; renouvellement de tronçons de la conduite du Vivier sujets aux fuites.

Mr Eric Faure souligne que notre réseau reste satisfaisant. Le captage du Vivier, a suffi à alimenter le village en 2022, malgré la sécheresse. Les ressources de nos captages assurent, à ce jour, notre alimentation en eau potable, mais son usage alimentaire doit être privilégié.

### **Assainissement :**

Après un descriptif du réseau dont le linéaire des collecteurs s'élève à 4809 ml et de la station d'épuration et ses résultats d'analyses , Mr Faure présente les actions 2022 : modalités de l'épandage des boues, les interventions d'entretien de la STEP, le débouchage de la conduite des eaux pluviales route du Vercors du aux racines d'un marronnier, intervention pour réparer la bâche de la STEP ; en 2023 un fossé drainant complètera l'action des bacs filtrant.

Dans la conjoncture actuelle de réflexion sur le transfert de la compétence eau aux communautés de communes, Mr Faure a calculé la valeur du patrimoine refait à neuf: le réseau d'assainissement aurait pour valeur 2 300 000 €, et celui d'eau potable 2 608 000 €.

A ce jour, dans l'hypothèse d'un renouvellement complet des réseaux il faudrait provisionner annuellement 112 000 euros, soit un prix estimé de 3.34 euros par m<sup>3</sup> .

### **8. Questions diverses**

Suite à la proposition de la ccvd qui prendra en charge la maintenance de l'application, la commune adhèrera à *Panneau pocket*, qui permet l'accès aux citoyens à des informations locales.

Site gervanne sye : la nouvelle version du site sera mis en service début juillet.

Campagne de stérilisation de chats errants : l'action a démarré. La commune a acheté une cage et bénéficie du prêt de matériel de l'association « chatons de la Drôme ». La quatrième chatte a été stérilisé ce jour. Camille Semelet remercie les citoyens volontaires pour la capture et le transport des animaux chez le vétérinaire à Aouste. Néanmoins, sur certains quartiers, aucun volontaire ne s'est manifesté, et l'action donc ne sera pas possible. Il reste nécessaire de recenser des chats des particuliers, afin de ne pas commettre d'erreurs.

90% du coût est pris en charge par l'association. Camille Semelet cherche d'autres financements possibles pour poursuivre l'action.

Formation psc1 : 7 jeunes ont suivi la formation financée par le CCAS, et dispensée au centre de secours de Beaufort par Bruno Lelievre.

Fête de l'atlas de la biodiversité le dimanche 2 juillet, en lien avec plusieurs communes (Suze, Gigors et Crest), et le PNRV. Différentes animations sur la journée et soirée bal folk

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.